



**ARRETE FIXANT LES DATES ET LE LIEU DES EPREUVES D'ADMISSION
DU CONCOURS EXTERNE, DU CONCOURS INTERNE ET DU TROISIEME CONCOURS
DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2025

AR-CO-2026-02

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'arrêté n°AR-CO-2025-02 du 15 janvier 2025 portant ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours de rédacteur principal de 2^{ème} classe, session 2025,

VU le règlement général des concours et examens professionnels organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Date et lieux des épreuves d'admission

Les épreuves d'admission se dérouleront :

Pour les concours externe et interne : les 20, 21, 27 et 28 janvier 2026

Pour le troisième concours : les 03, 04, 10 et 11 février 2026

Au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude - 85 Avenue Claude Bernard -
11890 CARCASSONNE

La réunion du jury d'admission aura lieu le 17 février 2026.

ARTICLE 2 : Publicité

La Directrice du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude.

Carcassonne, le 15 janvier 2026

Le Président

Serge BRUNET



Département
de
l'Aude

Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.